

SAISINE

sur

LA FRANCOPHONIE CONTEMPORAINE A LA CROISÉE DES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET NUMÉRIQUES : QUELS FUTURS ENJEUX PRIVILÉGIÉ ?

(Décision du Bureau du 03/10/2023 – NS234010)

En novembre 2024, la France accueillera à Villers-Cotterêts le sommet de la francophonie. Un tel évènement ne s'était pas déroulé sur notre sol depuis 33 ans. L'UCESIF (Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones) étant actuellement présidée par le Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) français, devra jouer pleinement son rôle à l'occasion de ce sommet. Afin d'y contribuer, le CESE travaillera sur l'une des missions de la francophonie qui consiste à dynamiser les flux économiques de l'espace francophone et à développer la coopération économique en intégrant les enjeux du développement durable. Pour le CESE, les liens économiques entre Etats francophones sont en effet fondamentaux dans un contexte de concurrence avec d'autres Etats et organisations et d'instabilité géopolitique (revendications politiques issues notamment de la jeunesse.

La consolidation des liens au sein de la Francophonie pourra se faire via deux stratégies principales : une stratégie économique qui devra être revue avant 2025 et une stratégie de la francophonie numérique. Sur ces deux sujets, et dans le contexte actuel, la francophonie doit se donner un nouveau souffle, en portant notamment des valeurs de démocratie et de réciprocité. Le CESE et ses partenaires proposeront des axes pour une francophonie de progrès partagé, avec l'appui des organisations de la société civile organisée francophone qui seront sollicitées afin d'être force de proposition et de contribuer aux travaux du CESE.

L'avis réaffirmera l'importance du Français et des francophones à travers le monde (321 millions de personnes francophones et 715 millions de francophones d'ici 2050 soit 8% de la population mondiale, 88 Etats membres de l'OIF, 5^{ème} langue mondiale et 4^{ème} langue sur internet) bien que l'on puisse s'inquiéter d'une baisse du nombre de locuteurs dans certains Etats. Il prendra en compte la déclaration finale du sommet de Djerba des 19 et 20 novembre 2022 ainsi que les travaux déjà réalisés par le CESE (avis de 2018 sur le rôle de la France dans une francophonie dynamique) qui avait notamment fait des propositions sur une feuille de route politique de la francophonie.

Unis par ce capital immatériel que sont la langue commune et des systèmes juridiques convergents, la force de la francophonie réside dans le développement économique, l'entrepreneuriat, l'innovation, les investissements, la formation de la jeunesse et la solidarité. Dans un monde de plus en plus polarisé, il est essentiel de trouver des passerelles pour resserrer les liens de l'espace francophone international. Pour y parvenir, cette francophonie rénovée devra proposer la mise en œuvre d'une stratégie cohérente en particulier en matière économique et de transition numérique alors que de nombreux Etats francophones connaissent encore des indices de développement humain (IDH) parmi les plus bas de la planète.

L'avis s'attachera à mettre en avant les orientations de la société civile organisée sur cette stratégie ainsi que ses propositions d'évolutions. A cet effet, la commission sollicitera la contribution d'autres CES ou Institutions similaires nationaux. Il s'agira de déterminer comment un espace économique francophone pourrait permettre à tous les acteurs de mieux coopérer pour développer leur tissu économique, leurs entreprises locales et en particulier les

plus petites, favoriser les échanges commerciaux ou encore améliorer la formation des jeunes, la montée en compétence, en intégrant les défis posés par les transitions numérique et écologique.

Lors de sa réunion du 03/10/2023, le Bureau a décidé de confier à la commission permanente Affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé *La francophonie contemporaine à la croisée des défis économiques et numériques : quels futurs enjeux privilégier ?*